



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Certificats d'urbanisme

Question écrite n° 16567

Texte de la question

M Jean-Marie Demange souhaite exposer à M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer le problème suivant : lorsqu'il a été délivré un certificat d'urbanisme favorable, la durée de validité de celui-ci est d'un an. Si pendant cette période un POS a été publié et si les dispositions de ce dernier sont contraires à celles qui ont abouti à donner un certificat d'urbanisme positif, quelle est la règle à appliquer dans le cas d'une demande de permis de construire ? Est-ce celle du RNU ayant abouti au certificat positif ou celle du POS publiée donc opposable au tiers ? Dans ce dernier cas, l'on aboutirait à un permis de construire négatif, bien que l'on soit encore dans le délai de validité du certificat d'urbanisme ayant été délivré avec un avis favorable.

Texte de la réponse

Reponse. - Si la demande de permis de construire en vue de réaliser l'opération projetée est déposée dans le délai d'un an à compter de la délivrance d'un certificat d'urbanisme positif et respecte les dispositions d'urbanisme mentionnées par le certificat, celles-ci ne peuvent être remises en cause et le permis de construire doit être accordé, même si la règle d'urbanisme applicable a été modifiée (par exemple par publication d'un POS) depuis la délivrance du certificat d'urbanisme. Toutefois, si un plan d'occupation des sols est en cours d'étude au moment de la délivrance du certificat d'urbanisme, celui-ci doit indiquer qu'un sursis à statuer pourra être opposé à une demande d'autorisation de construire.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16567

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3464